



CHOISIR SA PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENT

Analyser les outils opérationnels et choisir le plus adapté à son projet

Les divers acteurs de l'aménagement opérationnel sont confrontés au choix de la procédure la mieux adaptée aux objectifs de leurs projets. Dès lors, l'une ou l'autre des procédures offertes par le Code de l'urbanisme n'entraîne pas les mêmes conséquences et un mauvais choix peut s'avérer lourd de conséquences pour l'opérateur. Il doit être particulièrement vigilant sur les règles applicables.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT



Ref. : 8972110

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1510 € HT
Collectivité : 1345 € HT

Repas inclus

Code Dokelio : 54366

OBJECTIFS

- Identifier les procédures d'aménagement existantes
- Analyser les avantages et les inconvénients de chacune des procédures
- Choisir la procédure d'aménagement la plus adaptée à la nature de son projet

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables et chargés d'opérations urbanisme et aménagement
Aménageurs publics ou privés et promoteurs immobiliers

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi "Les fondamentaux de l'aménagement urbain" (code 72153)

COMPÉTENCES ACQUISES

Arbitrer entre les procédures d'aménagement et choisir la plus adaptée à son projet

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Choisir sa procédure d'aménagement

Identifier les principaux instruments opérationnels

Le PUP, la ZAC, le lotissement et les divisions foncières

Articuler les procédures d'aménagement avec les documents d'urbanisme

Maîtriser le nouveau cadre juridique des règles d'urbanisme

- Les procédures envisageables pour mettre en compatibilité les projets avec les documents d'urbanisme
- La chronologie à respecter

Définir le rôle du SCOT

- Le lien avec les opérations d'aménagement

Distinguer organisation et aménagement dans le PLU

- Le contenu des OAP les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- La place du règlement
- Les secteurs de projet

Identifier les rapports entre le PLU et la ZAC

Établir les liens entre le lotissement et les documents d'urbanisme





Mesurer les critères de choix entre la procédure de ZAC et de lotissement

Définir les critères de choix de la ZAC

- Les contraintes procédurales et temporelles
- La maîtrise du foncier
- La mise en place des modalités de financement

Définir les critères de choix du lotissement

- Le nouveau régime du lotissement issu de l'ordonnance du 22/12/11 et du décret du 28/02/12
- L'exécution des travaux d'aménagement
- La commercialisation
- La délivrance des permis

Analyser les avantages et inconvénients

Définir les solutions alternatives

- Les AFU
- Les partenariats publics-privés
- Le cas où le permis de construire peut être utilisé comme procédure d'aménagement
- La procédure de permis de construire valant division parcellaire

Prendre en compte les régimes de participation

- Les équipements publics
- Les équipements propres

Recenser les opérations pouvant être réalisées sans procédure d'aménagement

Définir les critères de choix du PUP

- Le champ d'application du PUP : une méthode de financement d'origine contractuelle
- La souplesse du PUP pour financer ses opérations immobilière

Définir les combinaisons possibles entre les différentes procédures

- L'articulation des procédures entre elles
- La planification des procédures

Partage d'expériences : échanges entre les participants sur leurs choix de procédures d'aménagement

INTERVENANTS

Karine DESTARAC
Avocat à la Cour
cabinet Cloix&Mendes-Gil

Jean-Marc PETIT
ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance
07 et 08 nov. 2022

Paris
12 et 13 déc. 2022

Lyon
05 et 06 oct. 2022

Nantes
07 et 08 nov. 2022

Bordeaux
07 et 08 nov. 2022

Lille
07 et 08 nov. 2022

